



Public et pré-requis :

Toute personne ayant une qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs, souhaitant exercer une activité de transport de voyageurs dans un cadre professionnel (compte d'autrui ou compte propre, salarié ou indépendant), quels que soient leurs secteurs d'activité, ou dans le cadre associatif, Être titulaire du permis D ou DE ou D1 ou D1E en cours de validité, Être titulaire d'une CQC ou d'un titre ou diplôme figurant à l'arrêté du 26 février 2018 admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs, Être âgé d'au moins 21 ans, Savoir lire et écrire le français, Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Modalité pédagogique : présentiel

Moyens humains :

Formateur référent issue du secteur du transport de voyageurs ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation et/ou titulaire d'un diplôme du Transport de voyageurs de plus de 5 ans, Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité de plus de 5 ans. Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des études de cas Salle de cours équipée de moyens multimédias, Aires d'évolution spécialement aménagées, Véhicules de transport de voyageurs adaptés à la formation, Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter

Durée :

35 heures

Dates, lieux et cout :

Contactez-nous

OBJECTIFS :

Être capable d'effectuer un acte de Transport de Voyageurs dans le cadre professionnel ou dans le cadre associatif, dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité à l'aide d'un véhicule affecté au transport de voyageurs de plus de 9 places (y compris le conducteur).

PROGRAMME / CONTENU :

- Bilan des connaissances relatives aux réglementations des transports et à la sécurité routière et aux techniques et comportement en conduite,
- Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité,
- Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle. (Actualisation des connaissances),
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale. (Actualisation des connaissances),
- Service, logistique. (Actualisation des connaissances),
- Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage

Bilan des connaissances relatives

Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité

Thème 2 : Application des réglementations

Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale

Thème 4 : Service, logistique

MODALITE DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide du livret suivi des apprentissages de la théorie et de la conduite.

L'évaluation finale est organisée par l'Organisme de Formation : Test final d'auto-évaluation.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

SANCTION VISEE

- F.C.O pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance d'un certificat de Qualification et d'une carte de qualification de conducteur délivrés par l'imprimerie nationale.
- Attestation de fin de formation.